

C.455.1929.X.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Genève le 18 Septembre 1929.

TRAITEMENT DU GREFFIER DE LA COUR PERMANENTE

DE JUSTICE INTERNATIONALE

Rapport du Représentant de la Perse.

---

Le Secrétaire Général nous a transmis une lettre dans laquelle le Président de la Cour Permanente de Justice Internationale fait au Conseil certaines propositions relativement au traitement du Greffier dont le mandat vient d'être prolongé pour une nouvelle période de sept années.

Se conformant à la décision prise en la matière en 1922, mes Collègues désireront sans doute renvoyer la question à la Commission de Contrôle pour avis préalable.

J'ai donc l'honneur de proposer la résolution suivante:

"Le Conseil décide de transmettre à la Commission de Contrôle pour avis la lettre du Président de la Cour Permanente de Justice Internationale relative au traitement du Greffier de la Cour."